

5 - Administration générale

**Convention financière type annexée
au règlement financier départemental**

Rapport n° CP/2012/71

Service gestionnaire :

Direction des finances et de la commande publique

Résumé :

Le présent rapport a pour but de vous soumettre, dans la continuité de la révision du Règlement financier départemental, une nouvelle convention financière type qui en reprend les dispositions et à laquelle les délibérations d'attribution d'aides pourront faire référence.

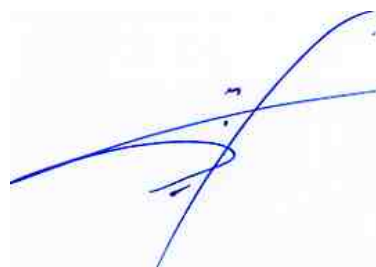
Dans le cadre de la révision du Règlement financier adoptée par la Commission permanente du 5 décembre 2011, il vous est proposé d'adopter une nouvelle convention financière type qui en reprend les dispositions et à laquelle les délibérations d'attribution d'aides pourront faire référence. Mise en conformité avec les nouvelles dispositions du Règlement, cette convention propose aux services du Département un modèle qui facilite la lecture et la compréhension pour le demandeur.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'adopter le règlement financier complété de la nouvelle convention financière type, tels qu'annexés à la présente délibération.

Strasbourg, le 21/12/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL